

AC anticorruption

Notre lettre d'information de mai 2026, synthèse de nos actions réalisées au cours du mois d'avril dernier. Notre association citoyenne et indépendante est agréée pour les atteintes à l'environnement, lutte contre la corruption, les atteintes à la santé, et participe à la protection des lanceurs d'alerte.

Actualités

- La défenseure des droits a publié « Le guide du lanceur d'alerte ». Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur son site [La Défenseure des Droits](#).
- L'AFA, l'Agence Française Anticorruption, vous propose un recueil de fiches pratiques pour vous guider dans une sélection de bases d'information publiques utile à l'évaluation de l'intégrité des tiers. [AFA](#).
- L'écocide enfin reconnu dans le droit européen. Jeudi 16 novembre 2025 : Droit européen de l'environnement
- La HATVP voit ses missions élargies : le décret précisant les règles de transparence des activités d'influence réalisées pour le compte d'un mandant étranger a été publié le 1er août 2025. Un répertoire numérique a été créé le 01/10/2025 pour remplir cette mission: Du nouveau à la HATVP : [HATVP nouveaux textes](#)
- Voici un résumé intéressant des décisions de justice relatives à la responsabilité pénale des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux et des acteurs de la vie associative, via l'observatoire SMACL : [Décisions de justice pénale](#)
- L'impossible équation des seuils de marchés publics ? : <https://www.achatpublic.info/actualites/editos/2026/02/02/commande-publique-achat-public-pilotage-donnee-seuils-37534>
- La prise illégale d'intérêts sera presque toujours, voire toujours, une faute personnelle détachable du service : [La prise illégale d'intérêts](#) via le blog Landot & associés.
- **Parmi les membres de notre association figurent des juristes bénévoles spécialisés dans la protection de l'environnement. Après les nombreux dossiers déjà traités, (ex.Nestlé, PLUI, Éolien, Méthaniseur, pollution,) AC vient d'obtenir son agrément à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 5 ans : [Agrément protection environnement](#)**

Les affaires en cours

- 7 avril 2026 : La plainte de AC!! Est en bonne voie d'aboutir devant le tribunal d Épinal , car pour l'argent une précaution a été prise !! [Plainte Ancien maire St Dié des vosges](#)
- 21 avril 2026 : Une plainte de notre association suivie par le procureur d Épinal : Une plainte de notre association suivie par le procureur d Épinal :

Des faits de favoritisme pointés par l'association anticorruption AC!!

Le procureur de la République d'Épinal vient d'ouvrir une enquête à la suite d'une plainte contre X déposée par l'association anticorruption AC!!. Elle concerne entre autres des faits de favoritisme dans le cadre de la vente, entre le conseil départemental et deux sociétés, de terrains aux abords de l'aérodrome. Dans cette plainte, l'association s'interroge sur le rôle de la vice-présidente Caroline Privat Mattioni.

D'écidément, la région de Saint-Dié est un secteur qui suscite énormément d'intérêt auprès de l'association anticorruption AC!!. Après l'affaire d'Anould et celle impliquant David Valence, voici qu'un nouveau dossier voit le jour de par l'initiative de cette association. Cette fois, elle concerne le secteur de Remomeix et des terrains qui jouxtent l'aérodrome. L'association a en effet déposé une plainte contre X, par le biais de son avocat Maître Poudampa, arrivée directe-



L'enquête va porter sur les conditions dans lesquelles les terrains aux abords de l'aérodrome ont été revendus à deux entités privées. Photo d'archives Florent Seiler

enquête et qu'il l'avait confiée aux policiers du SPPJ (Service régional de police judiciaire) de Nancy.

L'objectif sera bien entendu de faire toute la lumière sur ces accusations qui, même si la

des terrains sur Remomeix dans le but de doubler la RN 59 sur ce secteur. Sauf que le projet a capoté. Dans ce contexte, l'un des enfants de la famille expropriée a souhaité racheter ces terrains, dans l'optique de dé-

seront revendus à une SCI et une société spécialisée dans la location de matériels de transports aériens.

- Le serpent qui se mord la queue -

Pour Maître Poudampa, ce déport de la part de l'État en 2024 signifie qu'elle était consciente qu'il y avait un potentiel conflit d'intérêts puisque son époux est un ami proche du dirigeant de la société d'aviation. Dans ce contexte, toujours d'après la robe noire bordelaise, la conseillère départementale n'aurait alors jamais dû, deux ans plus tôt, prendre part au vote pour valider le rachat de ces terrains auprès de l'État.

Du côté de Caroline Privat Mattioni, ces accusations paraissent hallucinantes, comme l'explique son avocat, Maître Stéphane Giuranna. «Ma cliente conteste toute irrégularité. On l'accuse de connaître une des personnes rachetant ces terrains. Mais en tant qu'élu à Saint-Dié, il est normal qu'elle connaisse à peu près tout le monde !», lance le bâtonnier, ajoutant que ces accusations s'apparentent au «serpent qui se mord la queue».

- Dans ce dossier, qu'elle n'a traité ni de près ni de loin, ma



Police
L'Élysée refuse une perquisition dans le cadre d'une enquête sur l'attribution de cérémonies au Panthéon

- 21 avril 2026 : "...la règle de droit c'est que tout ce qui n'est pas interdit est possible..." rappelle [Eric Halphen](#) ancien magistrat et président d'honneur de notre association.

- 22 avril 2026 : Patrimoine des ministres: les étonnants chiffres des déclarations des membres du gouvernement. Honnêteté, probité, éthique, tout est dit dans cette émission par l'ancien juge [Eric Halphen](#), président d'honneur de notre association :

[Intervention Eric Halphen - BFM tv](#)

- 22 avril 2026 : AC!! Anti-Corruption **reconnue partie civile dans ce procès** : [Valencienne : Délits présumés: prise illégale d'intérêts, subornation de témoin](#)

Eric Darques, représentant de l'association AC !!, seule partie civile a s'exprimé au procès : « *La chronologie des faits est importante...* », voir ci-dessus l'article du média va-infos.fr..

Le délibéré, **fixé au 30 avril prochain, a été rendu** :

- **Infodujour** : [Affaire Maire de Valenciennes](#) ; [Va infos](#) ;



Eric DARQUES · 3e ...
Responsable commerci...
3 h.

+ Suivre

Belle victoire pour **#AC_anticorruption**, que je représentais au procès, du désormais ex-maire de Valenciennes, Laurent Degallaix, condamné à 2 ans de prison avec sursis, une amende de 20 000 € et surtout 5 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire, pour des faits de Prise illégale d'intérêts et subornation de témoin. AC a été reçue dans sa constitution de partie civile. A noter que les 3 autres prévenus **#PascalVanHelder**, avocat et ancien batonnier, **#JeanMarcMoniotte** et **#FranckDeloge**, ont également été condamnés.

Un très beau résultat pour AC!! Anti-Corruption, qui agit partout en France avec adhérents, référents et Administrateurs, sans oublier nos avocats.

- 30 avril 2026 : AC!! Anti-Corruption a déjà porté plainte Contre X dans cette affaire : Sud-Ouest [Affaire Maire d'Arcachon](#)

Vous pouvez aussi nous suivre sur [X](#) et Facebook

Remerciements chaleureux aux bénévoles

Mai 2026 © par AC !!